



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 6 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision - Délégation de signature 7 janvier 2013 - vente 8 Rue Chateaubriand Paris 8°	1
Décision - Délégation de signature le 7 janvier 2013 - Vente au 6/8 Rue des Trois- Fontanot à Nanterre	3
Décision - Délégation de signature le 7 janvier 2013 - Vente deux lots à Pantin	5
Décision - Délégation de signature 7 janvier 2013 - Vente au 7 Rue Balzac Paris 8°	7

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté N °2013009-0014 - Arrêté n °2013-002 portant subdélégation de signature en matière administrative	9
Arrêté N °2013009-0015 - Arrêté n °2013-003 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire	12

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2013009-0017 - Arrêté N °2013-019, Subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat pour l'UR.	16
--	----

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013001-0001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Françoise RIQUOIS- BERNARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, et à Jean- Yves OBERT, chef de service comptable	20
--	----

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2013009-0016 - arrêté portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris	23
--	----

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2013008-0002 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil	29
Arrêté N °2013008-0003 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud BRUANT, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à Monsieur Gilles DELTHEIL, secrétaire général adjoint, directeur des établissements et de la performance et à Madame Murielle BONNET, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation des services académiques	32

Arrêté N °2013008-0004 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil	35
Arrêté N °2013008-0005 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de Créteil	38
Arrêté N °2013008-0007 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Chantal CHEVAL, chef de division par intérim de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil	41
Arrêté N °2013008-0008 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Barbara KOTEKE- BAZOLY, chef de la division de l'administration et des personnels au rectorat de Créteil	45
Arrêté N °2013008-0009 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Murielle DHETZ, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil	50
Arrêté N °2013008-0010 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Dominique HENRIQUES, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil	54
Arrêté N °2013008-0011 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Marie- Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil	56
Arrêté N °2013008-0012 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Catherine JOLY, chef du service chômage du rectorat de Créteil	59
Arrêté N °2013008-0013 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil	62
Arrêté N °2013008-0014 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Maryse ZALMA, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil	65
Arrêté N °2013008-0015 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Régis BETTINI, chef de la direction des systèmes d'information du rectorat de Créteil	69
Arrêté N °2013008-0016 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à monsieur Jacques CHERITEL, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil	72
Arrêté N °2013008-0017 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Evelyne PRESOTTO, chef de service par intérim du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil	76
Arrêté N °2013008-0018 - Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil	79



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 07 Janvier 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature 7 janvier 2013 - vente
8 Rue Chateaubriand Paris 8^o

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

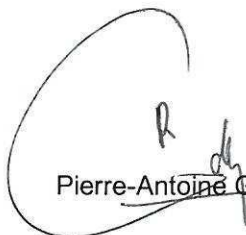
- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 11 octobre 2012 ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 3 janvier 2013.

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier pour signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente de l'immeuble du 8, rue Chateaubriand à Paris (8^{ème}), propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, dans les conditions et suivant les modalités fixées par délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 11 octobre 2012.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Luc NEYRAULT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, et Pierre TROUILLET, Directeur général.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 07 Janvier 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature le 7 janvier 2013 -
Vente au 6/8 Rue des Trois- Fontanot à
Nanterre

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

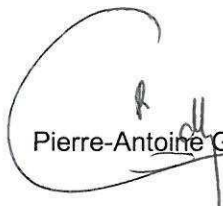
- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 21 juin 2012 ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 3 janvier 2013.

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier pour signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente des volumes du 6/8, rue des Trois-Fontanot, à Nanterre, propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, dans les conditions et suivant les modalités fixées par délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCIP le 21 juin 2012.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Luc NEYRAULT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, et Pierre TROUILLET, Directeur général.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 07 Janvier 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature le 7 janvier 2013 -
Vente deux lots à Pantin

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 5 juillet 2012 ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 3 janvier 2013.

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier pour signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente, dans les conditions et suivant les modalités fixées par délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 5 juillet 2012 :
 - o d'un immeuble de bureaux, de 17 places de parking et de 3 boxes, situés au 197-201 avenue Jean LOLIVE à PANTIN, composant le lot n°1, propriétés de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,
 - o d'un terrain à usage de parking (10 places), situé au 4 rue Ernest RENAN à PANTIN, composant le lot n°2, propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Luc NEYRAULT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, et Pierre TROUILLET, Directeur général.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 07 Janvier 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature - Vente au 7 Rue
Balzac Paris 8°

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

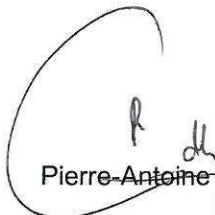
- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 11 octobre 2012 ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 3 janvier 2013.

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier pour signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente de l'immeuble du 7, rue Balzac à Paris (8^{ème}), propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris – Ile-de-France, dans les conditions et suivant les modalités fixées par délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 11 octobre 2012.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Luc NEYRAULT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, et Pierre TROUILLET, Directeur général.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013009-0014

**signé par Autres signataires
le 09 Janvier 2013**

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n °2013-002 portant subdélégation de
signature en matière administrative



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2013-002
portant subdélégation de signature
en matière administrative**

**LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 novembre 2010 portant nomination de **Madame Muriel GENTHON**, directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013004-0002 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à **Madame Muriel GENTHON**, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France en matière administrative ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°2013004-0002 du 4 janvier 2013 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Muriel GENTHON**, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des matières administratives à :

- **Madame Clarisse MAZOYER**, directrice régionale adjointe des affaires culturelles,
- **Madame Anne NOUGUIER**, secrétaire générale de la direction régionale des affaires culturelles,

et dans la limite de leurs attributions respectives à :

- **Monsieur Dominique CERCLET**, chef de la conservation régionale des monuments historiques,
- **Monsieur Bruno FOUCRAY**, chef du service régional de l'archéologie, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à **Monsieur Jean-Marc GOUEDO**, son adjoint,
- **Monsieur Eric GENNARI**, chef du bureau des affaires financières,
- **Madame Emmanuelle FAVRE**, chef du bureau des ressources humaines,
- **Madame Isabelle du RANQUET**, chef du bureau des licences,
- **Monsieur Hervé CORRIGES**, chef du service de la musique et de la danse.

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures donnant délégation de signature à certains collaborateurs de **Madame Muriel GENTHON**, directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, sont abrogées.

ARTICLE 3 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 4 :

La Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles.

Paris, le 09 JAN, 2013

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Et par délégation

Muriel GENTHON



Affichage à la Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le 09 JAN. 2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013009-0015

**signé par Autres signataires
le 09 Janvier 2013**

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n °2013-003 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2013-003
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 novembre 2010 portant nomination de **Madame Muriel GENTHON**, directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013004-0001 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à **Madame Muriel GENTHON**, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°2013004-0001 du 4 janvier 2013 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Muriel GENTHON**, délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire à :

- **Madame Clarisse MAZOYER**, directrice régionale adjointe des affaires culturelles,
- **Madame Anne NOUGUIER**, secrétaire générale de la direction régionale des affaires culturelles,

et dans la limite de leurs attributions respectives à :

- **Monsieur Dominique CERCLET**, chef de la conservation régionale des monuments historiques,
- **Monsieur Eric GENNARI**, chef du bureau des affaires financières,
- **Madame Emmanuelle FAVRE**, chef du bureau des ressources humaines,

à l'effet de :

1. recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Création » (n°131)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)

2. signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Création » (n°131)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)

Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la délégation ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre 6 du budget du Ministère de la culture et de la communication que lorsque le Préfet de la région d'Ile-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

3. signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le Préfet de la région d'Ile-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309)
 - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
 - « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723)

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du Préfet de la région d'Ile-de-France.

4. signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés ci-dessus, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Demeurent réservés à la signature du Préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les contrats de bail.

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures donnant délégation de signature à certains collaborateurs de **Madame Muriel GENTHON**, directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, sont abrogées.

ARTICLE 3 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 4 :

La Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles.

Paris, le 09 JAN. 2013

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Et par délégation

Muriel GENTHON



Affichage à la Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le 09 JAN. 2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013009-0017

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 09 Janvier 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté N)2013-019, Subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat pour l'UR.

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2013-019

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses
imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral 2013004-0010 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à
Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à
l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
 - « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des
programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de
l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- André LONGUET GUYON DES DIGUERES
- Franck TARRIER

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés,
décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des
programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n° 102),
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n° 103)
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111)
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n° 134)
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n° 155),
- « Tourisme » (n° 223),
- « Stratégie économique et fiscale » (n° 305),
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n° 036),
- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n° 037).

Et dans la limite des attributions de leur service :

- Claudine SANFAUTE
- Annick BRENNER
- Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Marie YANOWITZ-DURAND
- Eric GIUDICI
- Maxime LECLERE
- Jean-Luc STRACZEK
- Mathieu HARDELIN
- Colas HENNION
- Etienne KALALO
- Françoise LANDAIS
- Charles Louis MOLGO
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Marie-Christine MARGEOT
- Denise DERDEK
- Catherine LAPEYRE
- Claire MARILLIER
- Christophe DERUCHE
- Françoise MESANGE
- Bernard SIMONIN
- Jean-Michel BLANCHON
- Alphonse LEGENDRE
- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Peggy LEGRAND

Article 3

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- André LONGUET GUYON DES DIGUERES
- Franck TARRIER

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Jean-Michel BLANCHON
- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Claire MARILLIER
- Françoise MESANGE
- Peggy LEGRAND
- Alphonse LEGENDRE
- Lionel SILVERT
- Bernard SIMONIN

Article 4

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 09/01/2013
Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECTE


Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013001-0001

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Janvier 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Françoise RIQUOIS- BERNARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, et à Jean- Yves OBERT, chef de service comptable

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves OBERT, chef de service comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Paris 4^{ème}, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits et pénalités dans la limite de 50 000 €;
- 2) statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale - ou de la taxe professionnelle pour les années antérieures à 2010 - formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du centre, quel que soit le montant de la demande ;
- 3) signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SIE Paris 4^{ème}, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1^{er}, à Mme Thérèse AVOCAT, contrôleur principale des finances publiques et à M. Stéphane BATAILLON, inspecteur des finances publiques, exerçant leurs fonctions au SIE Paris 4^e.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE de Paris 4^{ème}, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} Janvier 2013

Philippe PARINI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Françoise RIQUOIS-BERNARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable adjointe du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Paris 2^e Bonne Nouvelle, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits et pénalités dans la limite de 50 000 €;
- 2) statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale - ou de la taxe professionnelle pour les années antérieures à 2010 - formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du centre, quel que soit le montant de la demande ;
- 3) signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE de Paris 2^e Bonne Nouvelle, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013


Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013009-0016

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 09 Janvier 2013**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau de l'animation des actions de l'Etat**

arrêté portant délégation de signature à
certains agents de la mission des affaires
juridiques de la préfecture de la région d'Ile de
France, préfecture de Paris



**PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS**

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la
préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions administratives ;

Vu la loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 modifiée portant réforme du régime administratif
de la ville de Paris ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre
les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités
locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services
de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet,
secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France,

Vu le décret du 20 mai 2010 nommant M. Bertrand MUNCH, préfet, secrétaire général de la
préfecture de Paris, à compter du 1er juin 2010 ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de
préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 février 2010 portant nomination de
Madame Chantal MAUCHET, inspectrice de l'administration, en tant que chargée de mission
auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, pour exercer les fonctions d'adjoint au secrétaire
général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 septembre 2010 portant nomination de
Madame Isabelle COLON, administratrice civile, en tant que chargée de mission « affaires
juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France au secrétariat général pour les affaires
régionales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-045-0001 du 14 février 2012 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et notamment ses articles 31 et 32 qui prévoit que le chef de la mission des affaires juridiques est le chargé de mission aux affaires juridiques au sein du secrétariat général pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2010 portant désignation du responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales et du préfet, secrétaire général de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, à l'effet de signer tous actes ou pièces afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté est exercée par Mme Chantal MAUCHET, inspectrice de l'administration, chargée de mission auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, exerçant les fonctions d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, et de Mme Chantal MAUCHET, inspectrice de l'administration, chargée de mission auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, exerçant les fonctions d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

La présente délégation de signature concerne également les actes et correspondances relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de Mme Chantal MAUCHET, inspectrice de l'administration, chargée de mission auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, exerçant les fonctions d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales et de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-

mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de Mme Chantal MAUCHET, inspectrice de l'administration, chargée de mission auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, exerçant les fonctions d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Valérie VARLET, adjointe au chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du bureau du contrôle de légalité et du contentieux à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits,
- 4°) arrêtés de mandatement d'office,
- 5°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COLON, de M. Eric PLUMEJEAU et de Mme Valérie VARLET, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces ci-dessus énumérés, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Annie MÉCILI, chef de la section du contentieux, Mme Sylvie BERNET, chef de la section du contrôle de légalité des actes de personnel et affaires générales, M. Laurent CAIRE, chef de la section du contrôle de légalité des actes de la commande publique et à M. Patrick VARGAS, chef de la section du contrôle budgétaire et de l'analyse financière, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de Mme Chantal MAUCHET, inspectrice de l'administration, chargée de mission auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, exerçant les fonctions d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission affaires juridiques et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 6 : Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Bertrand MUNCH, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MUNCH, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques, à l'exception des recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité.

La présente délégation de signature concerne également les actes et correspondances relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MUNCH, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MUNCH, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chef de la mission des affaires juridiques et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Valérie VARLET, inspectrice des impôts, adjointe au chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du bureau du contrôle de légalité et du contentieux à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits,
- 4°) arrêtés de mandatement d'office,
- 5°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

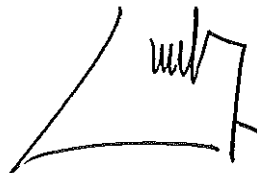
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COLON, de M. Eric PLUMEJEAU et de Mme Valérie VARLET, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Annie MÉCILI, chef de la section du contentieux, Mme Sylvie BERNET, chef de la section du contrôle de légalité des actes de personnel et affaires générales, M. Laurent CAIRE, chef de la section du contrôle de légalité des actes de la commande publique et à M. Patrick VARGAS, chef de la section du contrôle budgétaire et de l'analyse financière, attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MUNCH, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission « affaires juridiques » et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 11 : L'arrêté préfectoral n° 2012079-0006 du 19 mars 2012 portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est abrogé.

ARTICLE 12 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, et le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils départemental et régional des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 9 JAN. 2013



Jean DAUBIGNY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013008-0002

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de
l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le code de l'éducation et notamment

les articles R. 222-25 et D. 222-27 relatifs aux attributions des recteurs,
l'article R. 222-19 relatif aux attributions du secrétaire général d'académie,
l'article D220-20 autorisant le recteur à déléguer sa signature au secrétaire général de l'académie,
l'article D. 222-35 du Code de l'Education, autorisant le recteur à déléguer au secrétaire général la
signature des mémoires en défense devant les tribunaux administratifs ;

VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de
Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI,
Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, secrétaire général de
l'académie de Créteil à compter du 01 décembre 2008, en remplacement de monsieur Jean
TORTOSA administrateur civil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire
général de l'académie, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du recteur dans
les matières suivantes :

- 1. Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des établissements d'enseignement secondaire.*
- 2. Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil.*
- 3. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil.*

4. *Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :*
 - a. *actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,*
 - b. *actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement*
5. *Organisation des examens et concours dans l'académie*
6. *Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants.*
7. *Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent.*
8. *Surveillance des établissements privés hors contrat.*
9. *Défense et procédures concernant les recours introduits devant les juridictions administratives à l'occasion des litiges relatifs aux décisions prises par le recteur d'académie ou par les personnels placés sous son autorité dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.*

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Jean-Michel ALFANDARI**, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice de l'académie de CRETEIL, tous les actes relevant de la compétence de cette dernière.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 8 janvier 2010.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013008-0003

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Amaud BRUANT, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à Monsieur Gilles DELTHEIL, secrétaire général adjoint, directeur des établissements et de la performance et à Madame Murielle BONNET, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation des services académiques



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature
à Monsieur Arnaud BRUANT secrétaire général adjoint, directeur des
relations et des ressources humaines, à Monsieur Gilles DELTHEIL,
secrétaire général adjoint, directeur des établissements et de la
performance et à Madame Murielle BONNET, secrétaire générale adjointe,
directrice de l'organisation des services académiques**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU les articles R 222-25 et D 222-27 du Code de l'Éducation, relatifs aux attributions du recteur ;
- VU l'article D 222-20 du Code de l'Éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} décembre 2008 ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 8 janvier 2013, donnant délégation de signature à monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2012 portant nomination, détachement et classement de monsieur Arnaud BRUANT dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie de Créteil, directeur des relations et ressources humaines à compter du 7 mars 2012 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 7 juin 2011 portant nomination et détachement de monsieur Gilles DELTHEIL dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 05 mars 2010 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 30 avril 2010 portant nomination et détachement de madame Murielle BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire de classe normale, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 15 mars 2010 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à monsieur Arnaud BRUANT, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines, à monsieur Gilles DELTHEIL, secrétaire général adjoint, directeur des établissements et de la performance et à madame Murielle BONNET, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation des services académiques à l'effet de signer tous les actes relevant des compétences du secrétaire général de l'académie de Créteil, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 7 mars 2012.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



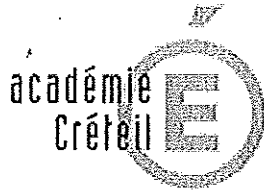
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013008-0004

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de
l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation ;
- VU la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine ;
- VU le règlement comptable et financier de l'ANRU ;
- VU la convention du 20 octobre 2010 entre l'Etat et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir -action : « internats d'excellence et égalité des chances » publiée au JORF du 22 octobre 2010 ;
- VU la convention pluriannuelle régionale du 05 mai 2011 confiant à monsieur le recteur la fonction d'ordonnateur délégué pour les dépenses liées aux études et travaux pour la réhabilitation de l'internat d'excellence de Sourdu ;
- VU la convention pluriannuelle du 20 décembre 2011 relative à l'internat d'excellence de Cachan passée entre le préfet de la région Île de France et le recteur de l'académie de Créteil d'une part et l'agence nationale de la rénovation urbaine d'autre part.
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI, Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 01 décembre 2008, en remplacement de monsieur Jean TORTOSA administrateur civil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 7 juin 2011 portant nomination et détachement de monsieur Gilles DELTHEIL dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 11 avril 2011 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2008, nommant monsieur Rémi BONNET, ingénieur en chef 2^{ème} groupe des travaux publics de l'Etat, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour les opérations relevant du programme d'investissements d'avenir « internats d'excellence et égalité des chances », action développement des internats d'excellence.

1) à l'effet de transmettre à l'ANRU les demandes de paiement d'acomptes et de factures correspondant aux contrats et aux commandes passées pour la réhabilitation des ouvrages destinés aux internats d'excellence de l'académie de Créteil

2) à l'effet de certifier le service fait pour le paiement des acomptes

3) à l'effet de passer les contrats et marchés relevant du programme et tous les actes liés à ces contrats.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Gilles DELTHEIL, secrétaire général adjoint.

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à monsieur Rémi BONNET, chef du service constructeur de l'académie de Créteil.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2012.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013008-0005

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à
Madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2009 nommant madame Véronique FAURE, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté du 7 février 1994 nommant madame Catherine AVELLA au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame **Véronique FAURE**, chef du service juridique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Correspondances non décisionnelles relatives aux fonctions de conseil juridique, protection juridique ;
- Actes de gestion et de procédure relatifs à l'instruction des litiges portés devant les instances juridictionnelle à l'exclusion des mémoires en défense ;
- Décisions d'attribution de la protection juridictionnelle pour dégradations faites aux véhicules.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Véronique FAURE, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées au présent arrêté est donnée à :

- Madame Catherine AVELLA.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 septembre 2010.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013008-0007

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Chantal CHEVAL, chef de division par intérim de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil



**Arrêté du 8 janvier 2013, portant délégation de signature
à madame Chantal CHEVAL, chef de division par intérim de la division des personnels
enseignants du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 15 octobre 2002, nommant madame Chantal CHEVAL, APAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral du 21 novembre 2012 nommant madame Chantal CHEVAL chef de la division des personnels enseignants par intérim
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 octobre 2009, nommant mademoiselle Aurore THILL, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 1998, nommant monsieur Bernard DOUMENQ, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 1^{er} septembre 2003, nommant madame Karine BOUTET, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2011 nommant madame Régina WAILLY, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBUNET, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 août 1990 nommant madame Michèle MERCIER, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2003 nommant madame Christelle BARONI, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2004 nommant madame Béatrice SMAILLI, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 septembre 2004, nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, SAENES, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Madame **Chantal CHEVAL**, chef de division par intérim de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **Chantal CHEVAL**, délégation de signature est donnée à :

- Mesdames **Christelle BARONI**, **Cécile CAPIA-CAMBUNET**, **Anouk JACOB-KHARAT**, **Michèle MERCIER**, **Aurore THILL**, **Régina WAILLY**,
- et messieurs **Denis ALTHAPARRO**, **Vincent ALBAUD**, chefs de service,

et à :

- Mesdames **Karine BOUTET-SUIGNARD**, **Lucette DENTIN**, **Béatrice SMAILI**,
- Monsieur **Bernard DOUMENQ**, chargés de mission,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 novembre 2012.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013008-0008

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Barbara KOTEKE-BAZOLY, chef de la division de l'administration et des personnels au rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature

à Madame Barbara KOTÉKÉ-BAZOLY,

chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 07 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 22 juillet 2008, nommant madame Barbara KOTÉKÉ-BAZOLY, conseiller d'administration scolaire et universitaire au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 1^{er} juin 2005, nommant madame Claudine DESENCLOS, APAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 30 juin 2003, nommant monsieur Eric LACHENY, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté interministériel en date du 27 août 2009, nommant monsieur Arnaud VIALA, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 juillet 2008, nommant monsieur Jacques MONGOUÉ-NOUBISSI, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 13 septembre 2004, nommant madame Valérie LE BRAS-BENDIDA, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 17 juin 2005, nommant monsieur Daniel DOS SANTOS, SAENES, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Barbara KOTÉKÉ-BAZOLY, chef de la division de l'Administration et des Personnels à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement des personnels ASS, ITRF et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage (hormis les CASU) ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations;

les arrêtés prononçant les congés de maladie pour les personnels du rectorat ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité pour les personnels du rectorat ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la DAP et l'avancement d'échelon (hormis les CASU) ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite, constatation des démissions ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

les documents et courriers concernant la paye ;

2) les actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;

les actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse
arrêtés des groupements comptables.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours administratifs ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Barbara KOTÉKÉ-BAZOLY, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

Madame, **Claudine DESENCLOS**, adjointe au chef de division,

Madame **Valérie LE BRAS-BENDIDA**,

et

Messieurs, **Eric LACHENY**, **Jacques MONGOUE-NOUBISSI**, **Arnaud VIALA**, chefs de service,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1) et au 4) de l'article 1^{er} ;

Monsieur **Daniel DOS SANTOS**, chef de service, pour ce qui concerne les matières énoncées au 3) de l'article 1^{er}

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.


ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 novembre 2012.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013008-0009

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Murielle DHETZ, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à
Madame Murielle DHETZ, chef de la division des établissements d'enseignement privés
du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 7 septembre 2005, nommant madame Murielle DHETZ, APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 02 juillet 2004, nommant madame Christine GOUBRIEVSKY, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2012, nommant madame Catherine LESPLULIER, APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 2 juin 2009, nommant monsieur Didier MENDEZ, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 11 juillet 2001, nommant madame Elisabeth MONNIER, SAENES au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame **Murielle DHETZ**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes relevant des matières ci-après énumérées :

Correspondances aux inspections académiques et chefs d'établissement concernant :

- la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et second degré de l'académie ;
- les autorisations d'enseigner des enseignants des établissements supérieurs privés.

Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **Murielle DHETZ**, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Christine GOUBRIEVSKY**, adjointe au chef de division et chef du service des opérations collectives et de la coordination paye,
- Madame **Catherine LESPLULIER**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Elisabeth MONNIER**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,
- Monsieur **Didier MENDEZ**, chef du service des établissements d'enseignement privés

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 septembre 2012.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil

Florence ROBINE



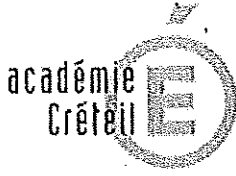
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013008-0010

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Dominique HENRIQUES, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame

Dominique HENRIQUES, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 5 juillet 2004, nommant madame Dominique HENRIQUES, dans l'emploi de SAENES ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame **Dominique HENRIQUES**, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction ; à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs à la gestion administrative et financière des personnels d'inspection (I.A. – I.P.R. et I.E.N.) et de direction (chefs d'établissement et adjoints)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 8 janvier 2010.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil

Florence ROBINE



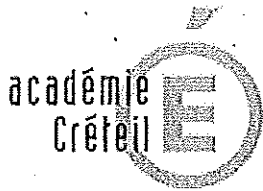
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013008-0011

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Marie- Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 8 juin 1998 nommant madame Marie-Christine SIMULA au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 09 janvier 2002, nommant madame Annie FOURNIER, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 02 septembre 2008, nommant madame Christine OUART, ADAENES au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - décisions de secours d'urgence,
 - liquidations et pièces justificatives.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Christine SIMULA, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Annie FOURNIER**, chef du service des affaires médicales,
- Madame **Christine OUARD**, chef du service des affaires sociales,

à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leur service respectif, dans la limite de leurs attributions et compétences.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 27 septembre 2012.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013008-0012

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

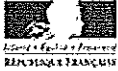
Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Catherine JOLY, chef du service chômage du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Catherine JOLY, chef du service chômage du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 1^{er} septembre 2003, nommant madame Catherine JOLY, ADAENES au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Catherine JOLY**, chef du service du chômage, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion et la paye des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 28 septembre 2012.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



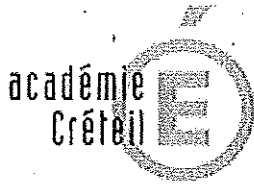
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013008-0013

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

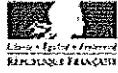
Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté rectoral en date du 16 juin 2001, nommant madame Brigitte CORNATON, SAENES au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

-**Madame Brigitte CORNATON**, chef du service des pensions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- actes relatifs aux retraites et validations des services auxiliaires :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - arrêtés de mise à la retraite ;
 - pré-décisions et décisions de validation ;
 - affiliations rétroactives ;
 - refus de validation.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 28 septembre 2012.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013008-0014

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Maryse ZALMA, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Maryse Zalma, chef
de la division de la modernisation et des moyens généraux
du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 mars 2011 nommant madame Maryse ZALMA, IGE au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant madame Nadine SECHERESSE, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2012 nommant monsieur Thierry LEROY, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2009 nommant monsieur Fabrice VOISIN, SAENES au rectorat de Créteil;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

madame Maryse ZALMA, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achat et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes au Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Actes juridiques afférents aux procédures de publication, passation, notification et exécution des marchés ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryse ZALMA, délégation de signature est donnée à :

- **monsieur Thierry LEROY**, responsable de la Cellule des marchés publics, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Actes juridiques afférents aux procédures de publication, passation, notification et exécution des marchés.

- **monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **madame Nadine SECHERESSE**, chef du service logistique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Validation des demandes d'achat courants de la D.I.M.M.O.G. inférieures à 4.000 euros hors taxe et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs au service logistique.

- **monsieur Fabrice VOISIN**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Bons de livraison.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 24 septembre 2012.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil

Florence ROBINE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013008-0015

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Régis BETTINI, chef de la direction des systèmes d'information du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Régis BETTINI,
chef de la direction des systèmes d'information du rectorat de Créteil.**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU le contrat de recrutement en date du 1^{er} avril 2012 nommant monsieur Régis BETTINI directeur des services d'information au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Régis BETTINI, chef de la direction des systèmes d'information.

A l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics,
- contrats,
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE
- assistance informatique
- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 214 : « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 141 : « enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 avril 2012.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013008-0016

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à monsieur Jacques CHERITEL, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à monsieur Jacques
CHERITEL, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du
rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le code du travail et notamment son article R 6233-17 ;
- VU le décret n°90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- VU le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes;
- VU l'arrêté du 12 novembre 1996 relatif aux fonds académiques de mutualisation des ressources de la formation continue des adultes
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} mai 2000 nommant monsieur Jacques CHERITEL délégué académique à la formation continue au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur **Jacques CHERITEL**, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, à l'effet de signer au nom du recteur, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

1) En matière de gestion du personnel

- Arrêté de nomination des conseillers en formation continue titulaires (pour la période probatoire et pour la confirmation dans leurs fonctions) ;
- Contrat de travail pour les conseillers en formation continue non titulaires ;
- Autorisation préalable de recrutement pour les agents contractuels exerçant dans les GRETA ;
- Avenant au contrat de travail relatif à la réévaluation de la rémunération, au temps partiel ou à la requalification des contrats des conseillers en formation continue non titulaires ;
- Non opposition à diriger un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à diriger ce type d'établissement ;
- Non opposition à enseigner dans un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à enseigner dans ce type d'établissement ;

2) En matière de gestion financière

- Avis sur les demandes d'ouverture ou de fermeture des supports gagés des GRETA ;
- Convocation du Fonds Académique de Mutualisation (F.A.M.) ;
- Décision fixant le montant de la contribution annuelle demandée aux GRETA pour alimenter le F.A.M.;
- Notification des subventions du F.A.M.

3) En matière de suivi de formation


- Décision de positionnement réglementaire (aménagement du temps de la formation diplômante) ;
- Dispense d'épreuves ;
- Décision d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (C.C.F.)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 13 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La directrice de l'académie de Créteil


Florence FOBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013008-0017

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Evelyne PRESOTTO, chef de service par intérim du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature à
madame Evelyne PRESOTTO, chef de service par intérim du service académique d'information et
d'orientation de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 novembre 2010 nommant madame Evelyne PRESOTTO, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 17 décembre 2012 nommant madame Evelyne PRESOTTO chef de service par intérim du service académique d'information et d'orientation du rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame **Evelyne PRESOTTO**, chef de service par intérim du service académique d'information et d'orientation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Répartitions de ressources humaines,
- Lettres de mission (à l'exception des départs à l'étranger)
- Actes relevant de l'organisation interne des services
- Convocations à des commissions
- Information, sensibilisation, autorisation d'action relevant du champ de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 17 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil

Florence ROBINE





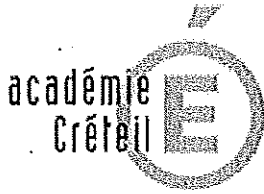
PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013008-0018

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 08 Janvier 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 8 janvier 2013 portant délégation de signature aux
chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation ;
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 7 ;
- VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et ses établissements publics;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU la liste des chefs des établissements nommés dans l'académie de Créteil en annexe ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à l'effet de signer les actes de gestion ayant trait :

- Aux congés de maladie pour les personnels titulaires, stagiaires et contractuels de leurs établissements ;
- Aux congés pour maternité ou pour adoption et au congé de paternité pour les personnels titulaires, stagiaires et contractuels de leurs établissements ;
- Aux congés de solidarité familiale pour les personnels titulaires ou congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie pour les personnels stagiaires et contractuels.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 13 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 8 janvier 2013

La rectrice de l'académie de Créteil

Florence ROBINE

LISTE DES CHEF D'ETABLISSEMENTS POUR L'ANNEE 2012-2013

Nom	Prénom	Etablissement	Commune	N° UAI
ABANCOURT-DAZIN	VALERIE	LYP LYC RUE ROBESPIE	IVRY SUR SEINE	0941972H
ABITTAN	NICOLE	CLG RABELAIS	VITRY SUR SEINE CEDEX	0941224V
AFCHAR	FARID	CLG GEORGES POLITZER	LA COURNEUVE	0931148T
AIT ELHANNA	MOHAMMED	CLG N°5 NOISY LE GD	NOISY LE GRAND	0932333F
ALBARET	FRANCOIS	CLG EDOUARD HERRIOT	MAISONS ALFORT	0941046B
ALBARIC DELPECH	CATHERINE	CLG JULES VALLES	VITRY SUR SEINE CEDEX	0941029H
ALCHOURROUN	PHILIPPE	LPO PASCAL VILLEMOMB	VILLEMOMBLE	0932221J
AMGHAR	AICHA	LYP AUGUSTE BLANQUI	ST OUEN CEDEX	0930126G
AMIOT	LUC	LPO LA MARE CARREE	MOISSY CRAMAYEL CEDEX	0772296C
AOUN	AICHA	CLG CLAUDEL VILLEPIN	VILLEPINTE	0932263E
AQUILINA	FREDERIC	LYP JEAN MOULIN	TORCY CEDEX	0772120L
ARAUJO-LORPHELIN	BEATRICE	CLG LENAIN DE TILLEM	MONTREUIL	0931212M
ARNOLIN	PATRICK	LYP PIERRE MENDES-FR	SAVIGNY LE TEMPLE	0772188K
ASTAR	EVELYNE	LP HELENE BOUCHER	TREMBLAY EN FRANCE	0931193S
ASTRUC	REGIS	CLG PABLO-NERUDA	AULNAY SOUS BOIS CEDEX	0931379U
AUBERT	NATHALIE	CLG PASTEUR	CRETEIL	0940521F
AUDIGIER	AGNES	LYP LEON BLUM	CRETEIL	0941413A
AUGIER	FLORELLA	CLG SCHOELCHER TORCY	TORCY	0772482E
AUGIER	HERVE	CLG ST SOUPPLETS	ST SOUPPLETS	0772483F
AUJARD	FLORIAN	LP JACQUES BREL	CHOISY LE ROI	0940141T
AYACHE	SYLVIE	CLG NICOLAS DE STAEL	MAISONS ALFORT	0941596Z
AYAD	PATRICK	CLG PICASSO CHAMPS	CHAMPS SUR MARNE	0772330P
AZRAN	MARIANNE	CLG N°3 BUSSY ST G.	BUSSY ST GEORGES	0772588V
BABLON	FREDERIC	CLG JEAN CAMPIN	LA FERTE GAUCHER	0771661M
BADRI	PAUL	CLG EUGENE DELACROIX	ROISSY EN BRIE	0771563F
BARBAUX	JEAN JACQU	LYP THIBAUT DE CHAMP	PROVINS	0770942F
BARBEAU	ANNIE	CLG CONDORCET	MAISONS ALFORT	0941023B
BARILLER	GHISLAINE	LYP EUGENIE COTTON	MONTREUIL	0932116V
BAUDOIN	FABIENNE	CLG HENRI DUNANT	MEAUX	0771029A
BAUDRY	PIERRE	LP T MONOD NOISY-SEC	NOISY LE SEC	0930133P
BAUMANN	GHISLAINE	LYP PABLO PICASSO	FONTENAY SOUS BOIS	0941347D
BAYADH	NAJIA	CLG PAUL BERT	CACHAN	0941100K
BECHINI	MONGI	CLG RENE CASSIN	NOISY LE SEC	0931883S
BECQUET	GILLES	CLG LA MARE AUX CHAM	VAUX LE PENIL	0771178M
BEGOT	STEPHANE	CLG N° 6 AULNAY/BOIS	AULNAY SOUS BOIS	0932310F
BELTRAN	FRANCIS	LYP JULES FERRY	COULOMMIERS CEDEX	0770924L
BENMOKHTAR	ELISABETH	CLG ROSA PARKS GENTI	GENTILLY	0941099J
BENNETOT-DEVERIA	GERALD	CLG JULES FERRY	MAISONS ALFORT	0941024C
BERNARD	JEAN NOEL	LYC CHEVILLY LARUE	CHEVILLY LARUE	0942269F
BERNE	MARIE CHRISTINE	LP AUGUSTE PERDONNET	THORIGNY SUR MARNE	0770944H
BERTHEAUME	DOMINIQUE	LYP EUGENE DELACROIX	DRANCY	0930119Z
BERTHELOT	PATRICK	LP ARISTIDE BRIAND	LE BLANC MESNIL CEDEX	0930831Y
BERTOT	FABIENNE	LYP LOUISE MICHEL	BOBIGNY	0931613Y
BERTRAND	JEAN POL	LYP MARCEL CACHIN	ST OUEN	0932074Z
BETRAOUI	ZAHIA	CLG J.P.TIMBAUD	BOBIGNY	0930900Y
BIDET	JEAN-CHRISTOPHE	LYP JEHAN DE CHELLES	CHELLES CEDEX	0772276F
BIZOIRRE	DANIELLE	CLG M CALLAS COUNTRY	COUNTRY	0772396L
BLAISE-TRIEPIER	JOELLE	CLG DE LATTRE	LE PERREUX SUR MARNE	0940789X
BLANDIOT	MARIE-THERESE	CLG JEAN DE LA FONTA	LE MEE SUR SEINE	0772056S
BLOCH	SOPHIE	LYT ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE CEDEX	0941294W
BOBKIEWICZ	BRUNO	LYT LE CORBUSIER	AUBERVILLIERS CEDEX	0930117X
BOGLINO	YVES	SGT DU LP D'APPLICAT	ST DENIS CEDEX	0932129J
BOLLORE	PASCAL	LYP HECTOR BERLIOZ	VINCENNES CEDEX	0940124Z
BONDU	JEAN	CLG LES CITES UNIES	COMBS LA VILLE	0771959L
BORDES	CHRISTINE	CLG ERNEST CARRIERE	GOURNAY SUR MARNE	0931382X
BOSCO	MARIE JOSEE	CLG LUCIE AUBRAC	CHAMPIGNY SUR MARNE	0940786U

BOUCHER	RAPHAELLE	CLG MOLIERE	IVRY SUR SEINE	0941026E
BOUDA	CHRISTIAN	LCM JOLIOT CURIE	DAMMARIE LES LYS CEDEX	0771027Y
BOURGOU	LOTFI	CLG LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS	0931221X
BOUSSARIE	ALAIN	CLG HONORE DE BALZAC	NEUILLY SUR MARNE	0930894S
BOUTET	CHRISTOPHE	CLG HIPPOLYTE REMY L	COULOMMIERS CEDEX	0771513B
BOVET	CATHERINE	CLG PAUL ELUARD	MONTREUIL	0931448U
BROUET	BERNADETTE	LYC L LAGRANGE BONDY	BONDY	0932282A
BRUON	CHRISTIAN	CLG BLANCHE DE CASTI	LA CHAPELLE LA REINE	0770009S
BUCHNER	SYLVIANE	CLG DELAUNE	BOBIGNY	0931195U
BUDIMIROVIC	YANNICK	LP MARCEL PAGNOL	BONDY	0930129K
BUTET	DANIELE	LYP ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT-YONNE	0770938B
CADOT	PATRICIA	CLG PAUL PAINLEVE	SEVRAN	0930897V
CAHIN	MARIE PAULE	LYT URUGUAY FRANCE	AVON CEDEX	0770918E
CAHOUR	MARIE-AGNES	CLG LE CHAMPIVERT	CROUY SUR OURCO	0772246Y
CAHU	JACQUES	CLG HENRI WALLON	IVRY SUR SEINE	0941781A
CALISTI	JEAN	LP GABRIEL PERI	CHAMPIGNY SUR MARNE	0940132H
CANDAU	ERIC	CLG TABARLY PAVILLON	LES PAVILLONS SOUS BOIS	0930100D
CAPS	GILLES	LP JEAN BAPTISTE CLE	GAGNY	0931233K
CARDOSO	LUIS MANUEL	CLG FABIEN	ST DENIS	0931229F
CARLO	DOMINIQUE	CLG LOUIS BLANC	LA VARENNE SAINT HILAIRE	0941600D
CARN	FRANCOIS	CLG DESCARTES	LE BLANC MESNIL	0931433C
CAROT	SYLVIE	CLG SAINT OUEN	ST OUEN	0932261C
CARPENTIER	JEROME	LYP A DE SAINT EXUPE	CRETEIL	0940114N
CARRARO	CEDRIC	CLG JACQUES PREVERT	REBAIS	0771770F
CARTON	CHRISTOPHE	LYT PIERRE DE COUBER	MEAUX	0770931U
CASSAN	JEANNE	CLG LE MOULIN A VENT	THORIGNY SUR MARNE	0771472G
CATAYEE	OLIVIER	CLG GUSTAVE COURBET	ROMAINVILLE	0931381W
CAVALLER	PHILIPPE	CLG PAUL VALERY	THIAIS	0940090M
CHAMBON	DIDIER	LYT LANGEVIN-WALLON	CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX	0940113M
CHANE	GERARD	CLG AUBRAC VILLETANE	VILLETANEUSE	0932334G
CHANE	PATRICK	CLG GEORGES POLITZER	MONTREUIL	0931209J
CHANE-WAI	SYLVIO	CLG GERARD PHILIPPE	OZOIR LA FERRIERE CEDEX	0771334G
CHANIAL	CECILE	CLG J. VIGO	EPINAY SUR SEINE	0931428X
CHANOZ	CECILE	CLG R DOISNEAU DAMMA	DAMMARIE LES LYS CEDEX	0770019C
CHANTEGREIL	MARIE-CHRISTINE	CLG JEAN MOULIN	MONTREUIL	0931151W
CHANTRY	CATHERINE	CLG J KORCZAK LIMEIL	LIMEIL BREVANNES CEDEX	0941603G
CHARBONNEL	SYLVIE	LYP GUILLAUME APOLLI	THIAIS	0940123Y
CHARRIERE	SYLVIE	CLG ROMAIN ROLLAND	CLICHY SOUS BOIS	0930616P
CHARRON	ELISABETH	LYP RENE DESCARTES	CHAMPS SUR MARNE	0772223Y
CHASSEUR RIBIER	KATIA	CLG PABLO NERUDA	STAINS	0931226C
CHATAUD	ALAIN	CLG ELSA TRIOLET	CHAMPIGNY SUR MARNE	0941092B
CHAUVE	VALERIE	CLG ROL-TANGUY CHAMP	CHAMPIGNY SUR MARNE	0941431V
CHAUVEAU	PHILIPPE	CLG ROBESPIERRE	EPINAY SUR SEINE CEDEX	0931145P
CHEF D HOTEL	FREDERIC	LP ANTONIN CAREME	SAVIGNY LE TEMPLE	0772244W
CHELOUAH	MUSTAPHA	CLG LUXEMBURG AUBERV	AUBERVILLIERS	0932272P
CHERKI-VIEILLE	ELISABETH-JUDIT	LPO P LE ROLLAND DRA	DRANCY	0932229T
CHERRIER	DENIS	CLG FERNAND GREGH	CHAMPAGNE SUR SEINE	0771342R
CHEVAUCHE	AGNES	CLG EVARISTE GALOIS	EPINAY SUR SEINE	0931207G
CHEVRIER	PATRICK	CLG ST GERMAIN	ST GERMAIN SUR MORIN	0772714G
CHIANALE	BORIS	CLG LOUIS ARAGON	TORCY	0771991W
CHIO	SYLVIE	CLG PAUL LANGEVIN	ALFORTVILLE	0941021Z
CHOQUET	CLAIRE	CLG SAINT-EXUPERY	VINCENNES CEDEX	0940793B
CHOVET	MIREILLE	CLG DE LA VALLEE	AVON CEDEX	0771422C
CLERC-VACHET	EVELYNE	LCM HENRI WALLON	AUBERVILLIERS	0930116W
CLOZIER	MICHELE	CLG JACQUES-YVES COU	BUSSY ST GEORGES	0772226B
COLAS	MARTIAL	CLG LES HYVERNEAUX	LESIGNY	0771421B
COLLONGEON	PATRICE	LYP CHARLES DE GAULL	LONGPERRIER	0772228D
COLOMBIER	VIRGINIE	CLG PLEIADE SEVRAN	SEVRAN	0932262D
COMBEAU	DIDIER	CLG JEAN MOULIN	AUBERVILLIERS	0931184G

COQUELIN	MARIE CLAUDE	CLG CLOS SAINT VINCE	NOISY LE GRAND	0931214P
CORAZZA	VERONIQUE	CLG ELSA TRIOLET	ST DENIS	0931230G
COTTIN	CHRISTOPHE	LP CHARLES BAUDELAIR	MEAUX CEDEX	0771880A
COULON	CLAUDE	LCM ETIENNE BEZOUT	NEMOURS CEDEX	0770940D
COURDES-BOURGEOIS	COLETTE	LP GOURDOU-LESEURRE	LA VARENNE SAINT HILAIRE	0940140S
COUSIN	BARBARA	CLG LIBERTE	DRANCY	0931202B
CREUSY	GERARD	LYP ALBERT SCHWEITZE	LE RAINCY	0930830X
CULIOLI	MARIE-CHRISTINE	LYP VAN DONGEN	LAGNY SUR MARNE	0771512A
DAL CAPPELO	SABINE	CLG JEAN PERRIN	LE KREMLIN BICETRE CEDEX	0940022N
DALLE MESE	FRANCETTE	CLG LAURENCIN OZOIR	OZOIR LA FERRIERE	0772293Z
DANGLES	MICHELE	CLG JEAN-BAPTISTE CL	DUGNY	0931376R
DANOUN	NATHALIE	CLG PARC DES TOURELL	CLAYE SOUILLY CEDEX	0770014X
DAVID	ATHENA	CLG GABRIEL PERI	AUBERVILLIERS	0931185H
DAVID	LUCAS	CLG LES TOURNELLES	VILLIERS ST GEORGES	0770059W
DE LURI	LYDIE	CLG GEORGES BRAQUE	NEUILLY SUR MARNE	0931485J
DE PAZ	EVENCIO	CLG GUY MOCQUET	VILLEJUIF	0941039U
DE SAULCES LARIVIERE	XAVIER	CLG PIERRE BROSSOLET	MELUN CEDEX	0771339M
DE SOUSA	ISABELLE	CLG MUSSELBURGH	CHAMPIGNY SUR MARNE	0941015T
DEIS	ALAIN	CLG BOILEAU	CHENNEVIERES SUR MARNE	0940787V
DELABORDE	GENEVIEVE	CLG JEAN MOULIN	CHEVILLY LARUE	0940581W
DELALOI	JEAN LUC	CLG ALBERT CAMUS	ROSNY SOUS BOIS	0930586G
DELATTRE	LAURE	CLG ROSA BONHEUR	LE CHATELET EN BRIE	0771068T
DELAY	DOMINIQUE	CLG JEAN LURCAT	VILLEJUIF	0941035P
DELFAU	EVELYNE	CLG SEVIGNE	GAGNY	0930898W
DELMAS	YANNICK	CLG ANTOINE DE SAINT	FRESNES	0940101Z
DELOS	ALAIN	LP JEAN MOULIN	VINCENNES CEDEX	0940143V
DEMORGON	FRANCOIS-SEBAST	CLG FEDERICO GARCIA	ST DENIS	0931489N
DENIZOT	MONIQUE	CLG ROMAIN ROLLAND	TREMBLAY EN FRANCE	0931191P
DENY	BERNARD	LYT LOUIS ARMAND	NOGENT SUR MARNE	0940118T
DEPOILLY	DOMINIQUE	CLG CONDORCET	PONTAULT-COMBAULT	0771175J
DEPREZ	LAURENT	CLG LES CAPUCINS	MELUN	0770033T
DERVILLE	MARIE-PIERRE	LP GUSTAVE EIFFEL	VARENNES SUR SEINE	0770945J
DESMANET	MONIQUE	CLG LIBERTE	CHEVILLY LARUE	0940071S
DESMOTREUX	AGNES	CLG JEAN PERRIN	VITRY SUR SEINE	0941033M
DESPINS	FRANCOIS	CLG ALBERT CRON	LE KREMLIN BICETRE	0941679P
DESTAS	ANTONIA	LYP BLAISE PASCAL	BRIE COMTE ROBERT CEDEX	0772230F
DI IORIO	RINA	CLG LEON JOUHAUX	LIVRY GARGAN	0930620U
DIEUDONNE	PASCAL	CLG PIERRE WECZERKA	CHELLES CEDEX	0771471F
DION	DANIELLE	CLG SAINT-EXUPERY	ROSNY SOUS BOIS	0930593P
DJAFFAR	NAJOIE	CLG DE L EUROPE	DAMMARTIN EN GOELE	0772190M
DJARIAN	MICHEL	LYP HENRI MOISSAN	MEAUX	0770930T
DJERFAF	YAMINA	LP J MOULIN	ROSNY SOUS BOIS	0931739K
DJIMADOUM	DANIEL	LYP JEAN VILAR	MEAUX	0772229E
DOMENECH	JEAN MICHEL	LCM FRANCOIS 1ER	FONTAINEBLEAU	0770927P
DONCQUE	PASCAL	CLG CAMILLE SAINT SA	LIZY SUR OURCQ	0771362M
DRAPPIER	JEAN-CHRISTOPHE	LPO CUGNOT NEUILLY/M	NEUILLY SUR MARNE	0932291K
DRIANCOURT	VASSILIKI	CLG ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE CEDEX	0940042K
DRIDI	SOPHIE	CLG JULES VALLES	CHOISY LE ROI	0941229A
DU PLESSIS D ARGENTR	GILLES	CLG ROBERT BURON	NANDY	0772126T
DUBOIS	ANNIE CLAUDINE	CLG PAUL KLEE	THIAIS	0940575P
DUBOIS	ARNAUD	LGT L.G.T F.RABELAI	DUGNY	0932126F
DUENAS	OSVALD	LYP GASTON BACHELARD	CHELLES CEDEX	0770922J
DUGAS	DANIELLE	CLG JEAN MOULIN	NEUILLY PLAISANCE	0930623X
DUPOISOT	SOPHIE	CLG FABIEN	MONTREUIL	0931213N
DUPUCH	OLIVIER	CLG JEAN VILAR	LA COURNEUVE	0931429Y
DURAFOUR	MIREILLE	LCM JACQUES AMYOT	MELUN	0770933W

DURANT	ALAIN	LPO JEAN MOULIN	LE BLANC MESNIL	0932118X
DUTKIEWICZ	NELLE	CLG FREDERIC ET IREN	FONTENAY SOUS BOIS	0940516A
DUVAL	MARTINE	LYC PAUL ROBERT	LES LILAS	0932073Y
ENNIFAR	EL BARA	CLG PASTEUR	VILLEJUIF	0941037S
ERIPRET	MYRIAM	LYP GERARD DE NERVAL	NOISIEL	0771940R
ERRACHIDI	KARIMA	CLG	SERRIS	0772589W
ETIE	MARTINE	LYP HENRI SELLIER	LIVRY GARGAN	0932120Z
FALIGUERHO	DENIS	CLG ALBERT SCHWEITZE	CRETEIL	0940006W
FERET	GUY	LYP DE CESSON / VERT	CESSON	0772332S
FERRARI	CORINNE	CLG MARCEL RIVIERE	LAGNY SUR MARNE CEDEX	0770027L
FERRARI	ROSELINE	CLG GEORGES POLITZER	IVRY SUR SEINE	0941025D
FERREIRA	JUDITE	CLG HENRI CAHN	BRY SUR MARNE	0941014S
FERRET	JEAN	LYP CHARLES LE CHAUV	ROISSY EN BRIE	0771763Y
FERRY-GRAND	MARTINE	CLG VICTOR HUGO	CACHAN	0941101L
FICARA BROSSARD	VALERIE	LYC E DU CHATELET SE	SERRIS	0772688D
FIS	PHILIPPE	LYP MARCELIN BERTHEL	ST MAUR DES FOSSES	0940120V
FIX	NICOLAS	LYP FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE ST GEORGES	0941952L
FLAUDER	GUY	LYT DU GUE A TRESMES	CONGIS SUR THEROUANNE	0771658J
FLORIO	GABRIELLE	CLG JACQUES MONOD	VILLEPARISIS	0771878Y
FONTAINE	VERONIQUE	CLG LA COURTILLE	ST DENIS	0931490P
FORTIN	PASCAL	CLG LA GRANGE AU BOI	SAVIGNY LE TEMPLE	0772274D
FOUBERT	CHRISTOPHE	LPO	LA FERTE SOUS JOUARRE	0772685A
FOUGERE	SOLANGE	CLG DOISNEAU CLICHY	CLICHY SOUS BOIS	0932366S
FOURESTIER	PASCAL	CLG JEAN-JAURES	PANTIN	0931216S
FRAIOLI	STEPHANE	CLG ELSA TRIOLET	LE MEE SUR SEINE	0771337K
FRANCOIS	THIERRY	CLG JULES FERRY	JOINVILLE LE PONT	0940012C
FREZAL	MARTINE	CLG BLAISE CENDARS	BOISSY ST LEGER	0941478W
FRIAUD	FRANCOIS	CLG PAUL ELUARD	MONTEREAU-FAULT-YONNE	0771567K
FRIGARA	CATHERINE	LP VAL DE BIEVRE	GENTILLY CEDEX	0940134K
FROIDEFOND	CHRISTIAN	CLG LA CERISAIE	CHARENTON LE PONT	0941353K
GAIDOU-KHEMIRI	BRIGITTE	CLG VICTOR DURUY	FONTENAY SOUS BOIS	0941090Z
GALANTH	SAMUEL	CLG VICTOR HUGO	AULNAY SOUS BOIS	0930891N
GARCIA	CATHERINE	LP LE CHAMP DE CLAYE	CLAYE SOUILLY CEDEX	0771995A
GASPARELLO	JEAN-PAUL	CLG JEAN ROSTAND	BRAY SUR SEINE	0770003K
GASTE	VERONIQUE	CLG DENE COURT	BOIS LE ROI	0770002J
GAUBERT	JEAN-DOMIN	CLG MAURICE THOREZ	STAINS	0931147S
GAUDY	JEAN-FRANCOIS	LP JEAN MACE	CHOISY LE ROI	0941232D
GAY	FREDERIC	CLG LOUIS ARMAND	SAVIGNY LE TEMPLE	0771518G
GEORGES	DIDIER	CLG I MASIH ST DENIS	ST DENIS CEDEX	0932273R
GETTLIFFE	RENAUD	CLG NICOLAS FOUQUET	MORMANT	0771620T
GIACOBBI	PHILIPPE	LYT EDOUARD BRANLY	CRETEIL	0941018W
GIAI BRUERI	MARIE PIERRE	LPO MONTALEAU SUCY	SUCY EN BRIE CEDEX	0942130E
GIANNOTTI	VERONIQUE	LP BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE	0770943G
GIOVACCHINI	MARTINE	CLG ALFRED SISLEY	MORET SUR LOING	0770038Y
GIRARD	CHRISTINE	CLG EDMOND NOCARD	ST MAURICE	0941597A
GIRE	PHILIPPE	CLG MON PLAISIR	CRECY LA CHAPELLE	0771667U
GLEIZE	JEAN-PIERRE	CLG LES CLOSEAUX	RUNGIS	0940072T
GLOMERON	CHRISTIAN	LYP JEAN ROSTAND	VILLEPINTE	0931584S
GOBETTI	DOMINIQUE	CLG PABLO NERUDA	PIERREFITTE SUR SEINE	0931224A
GODARD	CHRISTINE	CLG LA MAILLIERE	LOGNES	0771992X
GOMEZ	LYDIA	CLG LIVRY GARGAN	LIVRY GARGAN	0932454M
GOY-DANINO	MARIE CHRISTINE	CLG JEAN MOULIN	LA QUEUE EN BRIE	0941410X
GOYET	FRANCOISE	CLG HENRI BARBUSSE	ALFORTVILLE	0941020Y
GRACIA GARCIA	JOSE MANUEL	CLG ROLAND GARROS	VILLENEUVE ST GEORGES	0940749D
GRAND	PIERRE	CLG CHAMPBENOIST	PROVINS	0771176K
GREEN	RICHARD	CLG A. FRANCK BUSSY	BUSSY ST GEORGES	0772413E
GRIFFOUL	PASCAL	LYP CHRISTOPHE COLOM	SUCY EN BRIE	0941918Z
GRUNENWALD	MARIE-CHRISTINE	CLG CLAUDE DEBUSSY	AULNAY SOUS BOIS CEDEX	0931434D
GUBLIN	DANIELE	CLG LES PRUNAIS	VILLIERS SUR MARNE	0941411Y

GUECHOU	JOACHIM	CLG SISLEY	L'ILE ST DENIS	0931765N
GUEROULT LORENZINI	ISABELLE	CLG LE PARC	ST MAUR DES FOSSES	0940552P
GUIGNOLET	JOEL	CLG JEAN LURCAT	ST DENIS	0930865K
GUIGUE	ARNAUD	CLG PIERRE DE RONSAR	L'HAY LES ROSES CEDEX	0940583Y
GUILLARD	MARC	CLG MONTHETY PONTAUL	PONTAULT-COMBAULT	0772331R
GUILLEY	CORINNE	CLG GERARD PHILIPPE	VILLEPARISIS	0771333F
GUILLEY	J-MARC	CLG NANTEUIL LES MEA	NANTEUIL LES MEAUX	0772499Y
GUILLIEN	NATHALIE	CLG G BRASSENS	SEVRAN	0931979W
GUINIER	MARLENE	LYP MARCELIN BERTHEL	PANTIN	0930124E
HANTONNE	PATRICE	LYT LA FAYETTE	CHAMPAGNE SUR SEINE	0770920G
HAUTEFEUILLE	FRANCOISE CLAIR	CLG ANATOLE FRANCE	DRANCY	0930892P
HEBERT	PATRICIA	LYC L AUBRAC PANTIN	PANTIN	0932117W
HELIAS-REBIERE	CHRISTINE	CLG ARMAND LANOUX	CHAMPS SUR MARNE CEDEX	0771511Z
HERAUD	JEAN LUC	LYP CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE	0941470M
HERNANDEZ	ARLETTE	CLG JACQUES PREVERT	NOISY LE GRAND	0931614Z
HERRMANN	LILIAN	CLG DU MONTOIS	DONNEMARIE DONTILLY	0770020D
HICHERI	JACQUELINE	LGT LYCEE GENERAL TE	BAGNOLET	0932119Y
HILAIRE	JACQUELINE	CLG GEORGES BRASSENS	ST MARD	0771615M
HIMIDY	ABDERRAHMAN	CLG PIERRE BROSSOLET	VILLENEUVE ST GEORGES	0940791Z
HUMBERT	VERONIQUE	CLG VAN GOGH EMERAIN	EMERAINVILLE	0772119K
HUME	ANNE-ANDREE	CLG JEAN LOLIVE	PANTIN	0931218U
JANNOT	PASCALE	CLG OFFENBACH	ST MANDE CEDEX	0940790Y
JASMIN	JEAN-CLAUDE	CLG DANIEL FERY	LIMEIL BREVANNES CEDEX	0941783C
JAURIAT	ALAIN	LYP SIGNORET VAUX LE	VAUX LE PENIL	0772310T
JEANNEROD	FREDERIQUE	CLG LES AULNES	COMBS LA VILLE	0771475K
JOACHIM	ANDRE	LP JEAN-PIERRE TIMBA	AUBERVILLIERS	0931024H
JOCK	GERARD	LYP EUGENE DELACROIX	MAISONS ALFORT CEDEX	0940116R
JOCQZ-RUBIN	CATHERINE	CLG ST PIERRE NEMOUR	ST PIERRE LES NEMOURS	0772574E
JOSEPH ANGELE	ALAIN	CLG LES MOUSSEAUX	VILLEPINTE	0931192R
JOUBERT	CLAUDE	CLG INTERNATIONAL	FONTAINEBLEAU	0770928R
JOYEUX	KATIA	CLG FREDERIC CHOPIN	MELUN CEDEX	0771070V
KALALA	MARTIN	CLG DES REMPARTS	ROZAY EN BRIE	0771514C
KERBER	MARTINE	LYP LEON BLUM	CRETEIL	0941413A
KERMEZ	FRANCOISE	LYP GEORGES BRASSENS	VILLENEUVE LE ROI	0940743X
KEVORKIAN	ELISABETH	CLG ALBERT CAMUS	THIAIS	0941233E
KOCH	CORINE	CLG JEAN-JACQUES ROU	LE PRE ST GERVAIS	0931219V
KOMLAN	LAURENT	CLG DIDIER DAURAT	LE BOURGET	0931187K
KONTE	AISSETOU	CLG ROGER MARTIN DU	EPINAY SUR SEINE CEDEX	0930893R
KPATINDE	MARYLINE	CLG PLAISANCE	CRETEIL	0940100Y
KREBIS	JAMILA	CLG EVARISTE GALOIS	SEVRAN	0931190N
KRIEF	PHILIPPE	LYP MARX DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX	0941951K
LAGRAVE	PHILIPPE	CLG PEGUY VERNEUIL	VERNEUIL L ETANG	0771619S
LALAN	CLAUDE	CLG DORVAL	ORLY	0941042X
LALIVE	JULIEN	CLG DIDEROT	AUBERVILLIERS	0931186J
LAMBLIN	MARIE NOELLE	CLG JEAN MOULIN	PONTAULT-COMBAULT CEDEX	0771419Z
LAMDAOUAR	RANIA	CLG MICHELET	ST OUEN	0931144N
LAMMENS	MARTINE	CLG DE PISAN PERTHES	PERTHES	0772427V
LAPUYADE-LAHORGUE	MICHEL	CLG JOLIOT CURIE	STAINS	0931225B
LAROCHE	SYLVIE	CLG PIERRE CURIE	BONDY	0931005M
LAROUZEE	JEAN FRANCOIS	CLG MOLIERE	CHENNEVIERES SUR MARNE	0941348E
LARRIERU	STEPHANE	CLG GERARD PHILIPPE	AULNAY SOUS BOIS CEDEX	0930859D
LARUE	MICHELE	LYP GUTENBERG	CRETEIL	0941930M
LAVENAIRE-BELLIARD	JOSEE	CLG G COURBET	PIERREFITTE SUR SEINE	0931223Z
LE BOULCH	JEAN-FRANCOIS	EREA LEOPOLD BELLAN	CHAMIGNY	0770342D
LE COZ	PHILIPPE	LGT LGT DU LYCEE R.C	LE RAINCY	0932222K
LE GAC	CORINNE	CLG FERNANDE FLAGON	VALENTON	0941052H
LE GALLOUDEC	PATRICIA	LP'VENTURA OZOIR	OZOIR LA FERRIERE CEDEX	0772225A

LE GOFF	ALINE	CLG LE LUZARD	NOISIEL	0771841H
LE GUILLOU	JEROME	LP BERT MAISONS ALFO	MAISONS ALFORT	0941355M
LE GUILLOU	PHILIPPE	LYP JEAN JAURES	MONTREUIL CEDEX	0930121B
LECOQ	VIOLETTE	LYT GUSTAVE EIFFEL	GAGNY	0931272C
LEDOUX	CLAUDINE	LCM FRANCOIS COUPERI	FONTAINEBLEAU CEDEX	0770926N
LEFORT	MARC	CLG JEAN DES BARRES	OISSERY	0771912K
LEGRAND	JEAN RENE	CLG DU FORT	SUCY EN BRIE	0940617K
LEGROS	PHILIPPE	CLG MARCEL CACHIN	LE BLANC MESNIL	0931204D
LEJOUR	VIRGINIE CLAUDE	CLG ST LOUIS	LIEUSAIN	0772128V
LELIEVRE	DOMINIQUE	CLG CURIE PROVINS	PROVINS	0772481D
LEMIERE	CHRISTINE	EREA STENDHAL	BONNEUIL SUR MARNE	0940171A
LEMOY	GLADYS	CLG LA FAYETTE	COULOMMIERS	0771760V
LENOBLE	VALERY	LP CAMILLE CLAUDEL	VITRY SUR SEINE	0940145X
LEPERE	JEANNE	CLG HENRI IV	MEAUX	0771173G
LEROUX	FREDDY	CLG LE SEGRAIS	LOGNES	0772125S
LETHIER	BRICE	LYP JACQUES FEYDER	EPINAY SUR SEINE CEDEX	0930120A
LEVASSEUR	DANIELE	CLG GEORGES BRASSENS	SANTENY	0941782B
LEVI	ALAIN	CLG F GIROUD RUE LER	VINCENNES	0942188T
LEVY	CHANTAL	LYC ROMAINVILLE	ROMAINVILLE	0932267J
LIBERT	LAURENCE	LYP ROZAY en BRIE	ROZAY EN BRIE	0772295B
LOCHKOMOIEFF	JEAN JACQUES	CLG DESCARTES	TREMBLAY EN FRANCE	0931497X
LOCICIRO	BERNARD	LG SOURDUN	PROVINS CEDEX	0772737G
LONGUET	DOMINIQUE	CLG JEAN JAURES	VILLEPINTE	0931607S
LOPES	MANUEL	LGT R SCHUMAN CHAREN	CHARENTON LE PONT	0941974K
LORENZI	FRANCK	CLG JEAN JAURES	MONTFERMEIL	0931546A
LUCAS	MONIQUE	LYT LEONARD DE VINCI	MELUN CEDEX	0770934X
LUGARINI	PATRICIA	CLG DE L EUROPE	CHELLES CEDEX	0771759U
LUNET	REMI	LYC M PERRET ALFORTV	ALFORTVILLE CEDEX	0940126B
MAATOUK	HASSAN	CLG DE BEAUVOIR CRET	CRETEIL	0942127B
MAFFONI	MICHEL	CLG LOUIS ISSAURAT	CRETEIL	0941351H
MAGAUD	MARC	CLG ALBERT CAMUS	MEAUX CEDEX	0771172F
MAILLIET	JEAN-FRANCOIS	CLG LE BOIS DE L'ENC	TRILPORT	0772091E
MALOSSE MICHEA	ISABELLE	CLG LES CREUSOTTES	VILLENEUVE SUR BELLOT	0770057U
MANCIAUX	CATHERINE	LYP ALFRED NOBEL	CLICHY SOUS BOIS	0932026X
MANGION	FRANCK	CLG LES TILLEULS	CLAYE SOUILLY	0771911J
MANSENCAL	ERIC	CLG ARTHUR CHAUSSY	BRIE COMTE ROBERT CEDEX	0771363N
MARAND	GILLES	CLG LAKANAL	VITRY SUR SEINE	0941034N
MARECHAL	MICHELE	LYP CAMILLE CLAUDEL	PONTAULT-COMBAULT CEDEX	0772243V
MARLIN	STEPHANE	CLG V HUGO	NOISY LE GRAND	0931978V
MARQUEZ	VERONIQUE	LYP DARIUS MILHAUD	LE KREMLIN BICETRE CEDEX	0941474S
MARTI	CLAUDINE	CLG LUCIEN CEZARD	FONTAINEBLEAU	0771424E
MASSON	GERALDINE	LP JACQUES PREVERT	COMBS LA VILLE CEDEX	0771997C
MAUCANDE	PASCALE	CLG JEAN CHARCOT	JOINVILLE LE PONT CEDEX	0940038F
MAZETIER SEZNEC	VERONIQUE	CLG TH MONOD GAGNY	GAGNY	0932311G
MAZOUZ	LOUISA	LYT DE L AUTOMOBILE	MONTREUIL CEDEX	0930122C
MEHOU LOKO	ANNIE	CLG VICTOR HUGO	CRETEIL	0940031Y
MELLIER	ANNE-MARIE	LYC BECQUEREL NANGIS	NANGIS	0772277G
MELLIERE	MARIE-LUCE	LP LOUIS LUMIERE	CHELLES CEDEX	0771171E
MENARD	HELENE	LCM LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX	0940112L
MENSdorFF-POUILLY	LOUIS	CLG PIERRE DE RONSAR	ST MAUR DES FOSSES	0940569H
MERCIER	BRUNO	CLG R. BARTHELEMY	NANGIS	0770040A
MERILLOU	ALAIN	EREA FRANCOIS CAVANNA	NOGENT SUR MARNE	0940312L
MERLINI	JOELLE	CLG JEAN VILAR	VERT ST DENIS	0771365R
METZDORFF	ERIC	CLG PAUL SEMARD	BOBIGNY	0931196V
MEUNIER	FABRICE	CLG JACQUELINE DE RO,	MAGNY LE HONGRE	0772713F
MEUNIER	JEANNINE	CLG SAINT-EXUPERY	ORMESSON SUR MARNE	0941017V
MEUNIER	MARTINE	CLG HUTTINEL	GRETZ ARMAINVILLIERS	0772189L
MEUNIER	SANDRA	LYC LIBERTE	ROMAINVILLE	0932267J

MICHEL	ALAIN	CLG ANCEAU DE GARLAN	ROISSY EN BRIE	0771657H
MICHEL	PATRICE	CLG JACQUES PREVERT	LORREZ LE BOCAGE PREAUX	0770030P
MOHAMMED BAKIR	BAKHTA	CLG CAMUS	NEUILLY SUR MARNE CEDEX	0931228E
MONTALI	JEAN	LCM JEAN ZAY	AULNAY SOUS BOIS CEDEX	0930833A
MORELLE	FRANCINE	LPO M. LUTHER KING	BUSSY ST GEORGES	0772292Y
MORENO	JOELLE	CLG LOUISE MICHEL	FAREMOUTIERS	0771519H
MORENO	JOSE	LYP E BRONTE LOGNES	LOGNES	0772294A
MORIN	PAUL	LYP D'ARSONVAL	ST MAUR DES FOSSES CEDEX	0940121W
MOUTAOUADHIA	EL HOUSSINE	CLG BROSSOLETTE	BONDY	0931860S
MOYSAN	VIRGINIE	CLG LE PARC	AULNAY SOUS BOIS	0931189M
NDIAYE	MADIOP-MALICK	CLG NELSON MANDELA	LE BLANC-MESNIL	0930611J
NEBOUT	GENEVIEVE	CLG PIERRE SEMARD	DRANCY	0931200Z
NICOLAS	PHILIPPE	LYP BALZAC MITRY MOR	MITRY-MORY	0771996B
NICOLINO	CLAUDINE	CLG GEORGE SAND	MOUROUX	0772247Z
NIMESKERN	LAURENT	LP LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE	0931735F
NIVOIS	MICHELE	LYP GEORGE SAND	LE MEE SUR SEINE	0771663P
NOBECOURT	SOPHIE	CLG REPUBLIQUE	BOBIGNY	0931194T
NOEL	GILLES	CLG F. DOLTO	VILLEPINTE	0932038K
OLIEL	MICHEL	CLG MARIE CURIE	LES LILAS	0931439J
OLIVIERI	GERARD	LP BARTHOLDI ST DENI	ST DENIS	0930138V
OLLITRAULT	JEAN-LUC	CLG HOUEL	ROMAINVILLE	0931222Y
ORGEVAL	PHILIPPE	CLG LANGEVIN WALLON	ROSNY SOUS BOIS	0931723T
ORIOU-CANTAT	ISABELLE	LYT PAUL DOUMER	LE PERREUX SUR MARNE	0940119U
OSSET	LAURENCE	CLG ERIK SATIE	MITRY-MORY	0772573D
OUAFI	SAID	CLG LA ROCHEFOUCAULD	LA FERTE SOUS JOUARRE CEDX	0770024H
OZERAY	NICOLE	LP ALFRED COSTES	BOBIGNY	0931198X
PAILLARD	REGINE	LPO ARCHE GUEDON	TORCY	0772340A
PARISIS	DENNIS	CLG LAVOISIER	PANTIN	0931713G
PASQUIER	MICHEL	CLG M.BERTHELOT	MONTREUIL CEDEX	0931210K
PECH	SYLVAIN	CLG BAILLY-ROMAINVIL	BAILLY ROMAINVILLIERS	0772548B
PEGUET	MARIE CLAIRE	CLG JACQUES PREVERT	NOISY LE SEC	0931610V
PELLEGRINO	PHILIPPE	LYT LES PANNEVELLES	PROVINS CEDEX	0771336J
PERIER	AGNES	CLG JEAN DE BEAUMONT	VILLEMOMBLE	0930043S
PERRAT	JEAN MICHEL	CLG JEAN JAURES	ST OUEN	0931143M
PERRON	PASCALE	CLG E CHEVALLIER	SOUPES SUR LOING	0770048J
PERRON	SYLVIE	CLG EMILE ZOLA	CHOISY LE ROI	0941040V
PESCHAIRES	MARCEL	LYP LEONARD DE VINCI	TREMBLAY EN FRANCE	0932046U
PEYRE	CHRISTINE	CLG LES MAILLETES	MOISSY CRAMAYEL	0771618R
PEYRONNEAUD	GERALDINE	CLG JULES FERRY	VILLENEUVE LE ROI	0941234F
PHILIPPE	VINCENT	LYP JEAN RENOIR	BONDY CEDEX	0930118Y
PICARDA	DANIEL	CLG JEAN JAURES	BROU SUR CHANTEREINE	0770005M
PICARD-BOUTET	CHRISTELLE	CLG MARAIS DE VILLIE	MONTREUIL	0931211L
PIERRE	CLAUDE	CLG PASTEUR	VILLEMOMBLE	0931227D
PIESSE	DIDIER	CLG PIERRE DE MONTER	MONTEREAU-FAULT-YONNE	0771174H
PLANTELIN	ERICK	CLG GUSTAVE MONOD	VITRY SUR SEINE CEDEX	0940794C
POIRIER	HERVE	CLG REPUBLIQUE	BOBIGNY	0931194T
POLI	JEAN-MARIE	CLG PAUL VAILLANT-CO	CHAMPIGNY SUR MARNE	0941299B
PONCET	SYLVAIN	LYP CHARLES DE GAULL	ROSNY SOUS BOIS	0932031C
POPOWSKI	CHRISTINE	CLG EDOUARD HERRIOT	LIVRY GARGAN	0930619T
POREE	KARINE	CLG J. B. VERNAY	TOURNAN EN BRIE	0770051M
POUMIER	MICHELE	CLG JEAN ZAY	BONDY	0931612X
POURPOINT	BRIGITTE	LCM OLYMPE DE GOUGES	NOISY LE SEC	0930123D
PRADEILLES	BERNARD	LCM EDOUARD BRANLY	NOGENT SUR MARNE	0940117S
PRUVOST	CLAUDE	CLG ELSA TRIOLET	VARENNES SUR SEINE	0770053P
PUAULT	YVELINE	CLG DU CENTRE	VILLEJUIF	0941038T
PUECH	CLAUDE	LYC P BROSSOLETTE	LE KREMLIN BIQUETRE	0941975L
QUEF	PIERRE	CLG PAUL LANGEVIN	DRANCY	0931199Y
QUINET	NATHALIE	CLG CLEMENT GUYARD	CRETEIL	0941102M
RAMON	HELENE	CLG JEAN BAPTISTE CO	LE RAINCY	0930629D

RANDON	JACQUELINE	CLG GEORGE SAND	CREGY LES MEAUX	0772248A
RANUCCI	SEBASTIEN	CLG CASANOVA	VITRY SUR SEINE	0941032L
RAULIN	MICHELE	CLG LA PLAINE DES GL	LA FERTE SOUS JOUARRE	0771659K
REBOUT	VERONIQUE	CLG PABLO PICASSO	MONTFERMEIL	0931707A
REGNIER LELONG	VALERIE	CLG LELORGNE DE SAVI	PROVINS	0771515D
REICH	SYLVIE	CLG CAMILLE PISSARO	LA VARENNE SAINT HILAIRE	0941093C
REINA	STEPHANE	CLG ROBERT DESNOS	ORLY	0941044Z
REMY	JOSE	LYP CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE	0941470M
RENAUD	EMMANUELLE	CLG SAINT-EXUPERY	NOISY LE GRAND	0930883E
RENAULD	DANIELE	CLG LEONARD DE VINCI	ST THIBAUT DES VIGNES	0772154Y
RIBES	SYLVIE	CLG ANDRE MALRAUX	MONTEREAU CEDEX	0771761W
RICCI	SILVANO	LYC E GALOIS NOISY G	NOISY LE GRAND CEDEX	0932047V
RICOUR	CHANTAL	LYT FRANCOIS MANSARD	LA VARENNE SAINT HILAIRE	0940585A
RIU	NADINE	LP MICHELET	FONTENAY SOUS BOIS	0941298A
ROBINEL	EVELYNE	LYT DE L HORTICULTUR	MONTREUIL CEDEX	0931779D
ROCHA-SOARES	JOELLE	LP LA SOURCE	NOGENT SUR MARNE	0940137N
RODRIGUES	SERGE	LYP CLEMENCEAU	VILLEMOMBLE	0930127H
ROHRBACH	REMY	CLG EUGENE CHEVREUL	L'HAY LES ROSES CEDEX	0940551N
ROLAND	WILFRID	CLG F FROMOND FRESNE	FRESNES	0940094S
ROMERO	VERONIQUE	CLG AMEDEE DUNOIS	BOISSY ST LEGER	0940612E
ROSARIO	MARIE-ODILE	CLG DULCIE SEPTEMBER	ARCUEIL	0941971G
ROSSIGNOL-SUJOBERT	PIERRE	CLG LE GRAND PARC	CESSON	0771662N
ROUCHERAY	ROLAND	CLG BEAU SOLEIL	CHELLES CEDEX	0771766B
ROUFF	DOMINIQUE	CLG TRAVAIL	BAGNOLET	0931220W
ROUGIER	BRUNO	CLG CHESSY	CHESSY	0772651N
SAINZ	ALICE	CLG JEAN MACE	VILLENEUVE LE ROI	0941103N
SALANON	CODJO	CLG LEON BLUM	ALFORTVILLE	0941022A
SALLES	MARIE MARTINE	LYP GALILEE	COMBS LA VILLE CEDEX	0772127U
SAMPEDRO-ROSER	ELVIRE	LCM FREDERIC MISTRAL	FRESNES	0941301D
SANGARE	BRAHIMA	CLG RONSARD	TREMBLAY EN FRANCE	0931149U
SAOUCHA	AZZEDDINE	CLG GEORGES POLITZER	BAGNOLET	0931181D
SARRAZIN	NATHALIE	CLG GROUPE ANATOLE-F	LES PAVILLONS SOUS BOIS	0930089S
SAUQUET	CORINNE	CLG PARC FROT	MEAUX CEDEX	0770032S
SAVARY	BERNARD	CLG KARL MARX	VILLEJUIF	0941036R
SAVRE	GILLES	CLG BEAUMARCHAIS	MEAUX	0771420A
SCCELLIER	SYLVAIN	CLG MALLARME FONT TR	FONTENAY TRESIGNY	0772227C
SCHACHTEL	VIRGINIE	LYT JEAN MACE	VITRY SUR SEINE CEDEX	0940129E
SCHIANO	PHILIPPE	CLG N°1 VAUJOURS	VAUJOURS	0932301W
SCHLEGEL	ERIC	LYP FLORA TRISTAN	NOISY LE GRAND CEDEX	0931565W
SCHWAEDERLE SUEUR	DOMINIQUE	CLG PIERRE BROSSOLET	LE PERREUX SUR MARNE	0940788W
SEMPERE	VINCENT	LP JACQUES PREVERT	COMBS LA VILLE CEDEX	0771997C
SI AMER	PHILIPPE	CLG ALBERT CAMUS	LE PLESSIS TREVISE	0941221S
SIBAUD	FRANCOISE	CLG ARCHE GUEDON	TORCY	0771656G
SIGNORET	CHRISTINE	CLG PIERRE ET MARIE	VILLIERS SUR MARNE	0940625U
SIX	DOMINIQUE	CLG PAUL ELUARD	BONNEUIL SUR MARNE	0941095E
SOLIBIEDA	MURIEL	LP CLAUDE-NICOLAS LE	LES PAVILLONS SOUS BOIS	0930136T
SOLMY FAUQUE DE JONQ	BERNARD	LP ARTHUR RIMBAUD	LA COURNEUVE	0931738J
SOUBEN	JEAN YVES	LYP BLAISE CENDRARS	SEVRAN	0932048W
SOUBRANE	LAURENT	CLG PABLO NERUDA	GAGNY	0930858C
SOUEVE	ERIC	CLG PIERRE DE GEYTER	ST DENIS	0931231H
SOUKLANIS	DIDIER	CLG ARTHUR RIMBAUD	NEMOURS	0771478N
SOUMAH	SYLVIE	CLG JULES FERRY	VILLENEUVE ST GEORGES	0940792A
SOURATI	FRANCOIS	CLG JEAN-VILAR	VILLETANEUSE	0931206F
SPARAGANO	FRANCOIS	CLG JEAN MACE	FONTENAY SOUS BOIS	0941296Y
STOQUE	RACHEL	CLG H SELLIER	BONDY	0931788N
STURBAUT	FRANCOISE	LYT VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS CEDEX	0930834B

SUC	MARIE CHRISTINE	CLG GEORGES BRASSENS	BRIE COMTE ROBERT CEDEX.	0771993Y
SURET	LAURENT	CLG CAMILLE COROT	CHELLES CEDEX	0770013W
SZABO	JEAN-PHILIPPE	CLG FRANCOIS VILLON	ST FARGEAU PONTIERRY	0771517F
SZCZESNY	DOMINIQUE	CLG PAUL LANGEVIN	MITRY-MORY	0771331D
TALL	YASMINA	CLG POINCARE	LA COURNEUVE	0931188L
TAPIA	ANNE-MARIE	CLG PYRAMIDE LIEUSAI	LIEUSAIN	0772429X
TARTAS	MADY	CLG JEAN JACQUES ROU	OTHIS	0771562E
TAVERDET	ANNE NICOLE	LYP GUILLAUME BUDE	LIMEIL BREVANNES CEDEX	0940742W
THIEBOT	CHRISTINE	LYP JACQUES BREL	LA COURNEUVE	0931430Z
THIRIET-FILLOUX	ALAIN	CLG AIME ET EUGENIE	LE BLANC MESNIL CEDEX	0930884F
THOMAS	GUY	LYT MAXIMILIEN SORRE	CACHAN	0940580V
THORAVAL	VALERIE	CLG LES 4 ARPENTS	LAGNY SUR MARNE	0771768D
TISSERAND	PIERRE HENRI	LP GUILLAUMIN ORLY	ORLY	0940138P
TISSIER	FREDERIC	CLG S WEIL RUE F COP	MANDRES LES ROSES	0942187S
TOMASI	FRANCOIS	LGT LGT CLEMENT ADER	TOURNAN EN BRIE	0772342C
TOULET MORLANNE	FRANCOIS	CLG LAPLACE	CRETEIL	0940003T
TRANO	JEAN	CLG HENRI WALLON	SAVIGNY LE TEMPLE	0771960M
TREVISAN	PIERRE	CLG HENRI BARBUSSE	ST DENIS	0931232J
VAILLANT	DENIS	LCM ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE	0940115P
VAILLE	MARIE-CHRISTINE	CLG GEORGES POLITZER	DAMMARE LES LYS	0771476L
VAN EETVELDE	MARTINE	CLG A WATTEAU	NOGENT SUR MARNE	0941091A
VANDARD	ANNE	CLG JOLIOT CURIE	PANTIN	0931217T
VAUDECRANNE	CHRISTOPHE	CLG RENE GOSCINNY	VAIRES SUR MARNE	0771177L
VECTEN	EVELYNE	LYP FLORA TRISTAN	MONTEREAU-FAULT-YONNE	0772312V
VEDRENNE	FRANCOISE	CLG LA GUINETTE	VILLECRESNES	0941412Z
VERDON	DOMINIQUE	LP SIMONE WEIL	PANTIN	0930135S
VERGER	CHRISTINE	CLG LA BOETIE	MOISSY CRAMAYEL	0772191N
VILLE	DOMINIQUE	LYP MAURICE UTRILLO	STAINS	0932030B
VILLIERME	ELISE	CLG JEAN CHARCOT	FRESNES	0940582X
VINCENT	BERNARD	LYP CONDORCET	LA VARENNE SAINT HILAIRE	0940122X
VINESSE	HELENE	CLG HENRI MATISSE	CHOISY LE ROI	0941231C
VIRBEL-FLEISCHMAN	AGNES	CLG JEAN WIENER	CHAMPS SUR MARNE	0772090D
VOLPOET	SEBASTIEN	CLG ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE	0941601E
WALLET	NATHALIE	CLG PAUL BERT	DRANCY	0931201A
WEHRUNG	MURIEL	LYP ANDRE BOULLOCHÉ	LIVRY GARGAN	0931585T
WIART	CORINNE	CLG LOUIS BRAILLE	ESBLY	0771361L
WILLEME	GERARD	LYP PAUL ELUARD	ST DENIS CEDEX	0930125F
WUILLAUME	ALAIN	LYC TECH. DE VILLEPI	VILLEPINTE	0932260B
YACOB	SAID	LYP WOLFGANG A. MOZART	LE BLANC MESNIL CEDEX	0932034F
YERRO	GEORGES MARIE	CLG JORISSEN	DRANCY	0931377S
YERRO	MARIE	CLG JACQUES PREVERT	REBAIS	0771770F
YOUSFI CHERIF-ZAHAR	DJAMILA	CLG RABELAIS	ST MAUR DES FOSSES CEDEX	0941220R
ZEMORI	MARCELINE	LYP 6 AV. LE ROY DES	ST DENIS	0932121A
ZERROUKI	HALIMA	CLG DU PARC	SUCY EN BRIE CEDEX	0940748C